à la Prescoure de Nanterre le.....1.3.007...2020...... et publié le....1.3.007...2920 Le directeur général des services

En application de la loi n° 82-213 du 2/03/1982 le présent auto a eté déposé



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

<u>Objet</u>: Rapport sur l'exécution des délégations de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2019

Séance du 8 octobre 2020 Convocation du 2 octobre 2020 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents:

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés:

M. Patrice Pattée par Mme Sylvie Bléry-Touchet, Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson, M. Xavier Tamby par M. Fabrice Bernard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

<u>OBJET</u>: Rapport sur l'exécution des délégations de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2019

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1411-3,

Vu le rapport établi par le délégataire sur l'exécution pour l'exercice 2019 de la délégation de service public de l'exploitation des marchés d'approvisionnement,

Considérant que ce rapport a été soumis à la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 23 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite des rapports établis par le délégataire SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement au cours de l'exercice 2019.

Et ont signé les membres présents Pour extrait conforme

le maire